

RECONNAISSANCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL : LES DROITS DES AGENTS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS !



La CGT-RATP combat une évolution préoccupante dans le traitement des dossiers d'accidents du travail des salarié.e.s qui dépendent de la CCAS RATP.

Lors du dernier Conseil d'Administration de la CCAS, les administrateur.trice.s CGT-RATP ont dénoncé un nouveau refus de reconnaissance d'accident de travail, alors même que l'agent a subi un important traumatisme psychologique en étant sur son poste de travail.

Cette décision s'appuie principalement sur des réserves émises par l'employeur, juge et partie, une interprétation restrictive des faits et sans que la réalité du traumatisme vécu ne semble avoir été pleinement prise en compte.

Au-delà de ce cas particulier, c'est une tendance de fond qui nous inquiète.

De plus en plus souvent, la parole des salarié.e.s est mise en doute, leur souffrance est minimisée et les conditions de reconnaissance de leurs droits deviennent toujours plus difficiles.

Là où les agents attendent protection, écoute et accompagnement de l'entreprise, ils se heurtent trop fréquemment à des refus qui apparaissent déconnectés de la réalité du travail et de ses conséquences sur la santé.

Les tentatives d'introduction de critères de rémunérations liés à la fréquence des Accidents de Travail, avec arrêt, ne peuvent que nous conforter dans cette dérive de l'entreprise du management de gestion des AT par leur minimisation ou leur effacement.

**La reconnaissance
d'un accident
du travail n'est pas
une faveur !**

C'est un droit fondamental pour chaque salarié.e confronté.e à une atteinte physique ou psychologique survenue dans l'exercice de ses fonctions.

Refuser cette reconnaissance lorsqu'un agent est confronté à un événement particulièrement traumatisant envoie un signal inquiétant à l'ensemble du personnel.

La CGT-RATP réaffirme son soutien total à tous les salarié.e.s confronté.e.s à ces situations.

Nous continuerons à défendre chaque dossier, à accompagner les agents dans leurs démarches et à porter leurs revendications dans toutes les instances compétentes.

Nous refusons que les logiques de restriction des droits prennent le pas sur la protection des travailleur.euse.s.

Parce que derrière chaque dossier il y a une travailleuse, un travailleur, une histoire, une souffrance et des droits à faire respecter.

La santé des agents n'est pas une variable d'ajustement !

**La reconnaissance des accidents du travail est un droit.
La CGT-RATP restera mobilisée pour le faire respecter !**